



YOGA KIKAU
ÉCOLE

FORMATION de PROFESSEURS de YOGA KUNDALINI Janvier à décembre 2019

Entre : **Yoga KIKAU**
799, Jacques Berthiaume Québec, Québec.
(Ci-après désigné « Le commerçant »)
et :

Nom : _____
(Ci-après désigné « Le consommateur »)

Nom Spirituel : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tel# maison : _____ Travail-cell : _____

Courriel : _____

1. COÛT DES SERVICES+TAXES

TARIF RÉGULIER

Coût des livres (payable au moment de l'inscription)
240\$+tx=275,94\$

+

Coût de la formation
3000\$+tx= 3449,25\$

Possibilité de payer en 10 versements égaux de :
300\$+tx=344,93

Remis sous forme de 10 chèques postdatés, datés du début de chaque fin de semaine de cours.

Note : Si vous préférez payer par carte de crédit, notez que des frais de 3% seront ajoutés au montant de la formation. Frais non applicables sur le coût des livres.

TARIF RÉDUIT :

100\$ de rabais pour les étudiants et/ou 65 ans et plus
(Ne peut être jumelé avec aucune autre promotion. Les deux rabais ne peuvent pas s'additionner)

SVP encerclez ou surlignez votre situation : Tarif régulier / Tarif réduit

2. MODALITÉS DE PAIEMENT

PAIEMENT DES LIVRES :(Les livres sont non remboursables une fois livrés.)

240\$ + tx = 275,94 \$

Payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

PAIEMENT DES COURS EN VERSEMENTS :

1) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

2) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

3) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

4) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

5) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

6) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

7) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

8) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

9) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

10) payé : _____ \$ comptant / chèque # _____ date: _____

3. SERVICES

CONTENU DU COURS :

1. Posture : exercices pour la force et la guérison
2. Le pouvoir de la parole
3. Anatomie yogique et occidentale
4. Histoire du yoga
5. Fondements du yoga
6. Philosophie et mode de vie
7. Fondements du yoga kundalini
8. Pratique en classe du yoga kundalini
9. Formation pratique en yoga kundalini
10. Yoga kundalini : les chakras
11. Yoga kundalini : les dix corps
12. Yoga tantrique blanc

CRITÈRES POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION KRI DE NIVEAU 1 :

1. Présence à toutes les sessions de fin de semaine (en cas d'une absence inévitable, l'équipe d'enseignants décidera s'il est possible pour l'étudiant de reprendre les classes manquées et si oui, de quelle façon).
2. Cinq Sadhanas.
3. Présence lors d'un cours de yoga tantrique blanc. *(Ce cours n'est pas inclus dans le prix de la formation)*
4. Achèvement de la séquence de 40 jours de méditation et de yoga.
5. Une note assurant le passage lors de l'examen écrit.
6. Présentation de pratique satisfaisante.
7. Vingt classes de yoga Kundalini suivies entre les mois de janvier et décembre 2019.

Tous les critères ci-dessus sont obligatoires pour obtenir votre certification et votre adhésion à l'association IKYTA incluse (International Kundalini Yoga Teacher's Association)

4. RESPONSABILITÉ

Par la présente, le CONSOMMATEUR déclare que son état physique lui permet d'entreprendre des cours de Yoga. Les exercices et les leçons suivis le sont à ses risques, et le COMMERÇANT, *Yoga Kikau (Sandra Corriveau)*, n'est aucunement responsable des blessures ou dommages qui pourraient se produire lors de l'utilisation de ses services ou de ses installations.

5. DURÉE

220 heures de yoga Kundalini, niveau 1, réparties en 10 fins de semaines.

DATES ET HEURES DE LA FORMATION :

Vendredi 18h à 21h

Samedi et dimanche : 9h à 18h

De janvier à décembre 2019 aux dates suivantes :

11-12-13 janvier / 8-9-10 février / 8-9-10 mars / 5-6-7 avril / 3-4-5 mai / 31 mai-1^{er} et 2 juin.

13-14-15 septembre / 11-12-13 octobre / 8-9-10 novembre / 6-7-8 décembre

6. MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le CONSOMMATEUR peut résilier le présent contrat en envoyant un avis écrit à cet effet au commerçant.

Si le CONSOMMATEUR résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le CONSOMMATEUR n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si le CONSOMMATEUR résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le CONSOMMATEUR n'a à payer que :

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat** et
- b) **la moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50\$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis. – Frais d'annulation**
- c) **Les livres (au coût de 240\$+tx) ne sont pas remboursables.**

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le COMMERÇANT doit restituer au CONSOMMATEUR l'argent qu'il lui doit.

****Contrat tombera automatiquement sous le régime de Prix Réguler si le contrat est rompu, et un prix régulier d'un montant de 300 \$ par fin de semaine de formation plus taxes seront facturés au consommateur.**

Le CONSOMMATEUR aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de «la loi sur la protection du consommateur»(L.R.Q.,c P-40.1) et, au besoin à communiquer avec «l'Office de la protection du consommateur».

R.R.Q, 1981, a. 46; D. 1148-90, a.7.

Signé à _____
Ville

le _____
Date

Signature de l'élève
«Le CONSOMMATEUR»

Signature de Yoga Kikau – Sandra Corriveau
«Le COMMERÇANT »